

Bruno SÉGARD
Principal

Objet : Reprise progressive d'activité

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces du gouvernement de jeudi 28 mai, il a été décidé une reprise de l'accueil des élèves de collège. Cette reprise ne remet pas en cause le protocole préétabli, validé par le Conseil d'administration du collège le 27 mai 2020.

Dossier suivi par :
Bruno SÉGARD

Principal

Tél.: 03.84.48.00.41

Fax : 03.84.48.03.11

Courriel :

ce.0390783p@ac-besancon.fr

Collège Xavier Bichat
1 rue du Collège
BP 10
39240 ARINTHOD

Par conséquent, la reprise des élèves de **6^{ème} et 5^{ème}** prévue le mardi 2 juin est maintenue en l'état, en tenant compte des inscriptions validées le jeudi 28/05. Plus aucune inscription ne peut être prise dorénavant, pour les deux prochaines semaines, sauf enfants de personnels prioritaires (médicaux-sociaux, enseignants).

Par ailleurs, la reprise des élèves de **4^{ème} et 3^{ème}**, prévue à partir du lundi 8 juin est soumise pour chaque élève à la confirmation par le renvoi d'un coupon réponse (voir en fin de ce message), que je vous demanderai de renvoyer impérativement avant le mercredi 3 juin.

A partir du 8 juin, les niveaux 6^{ème} et 4^{ème} seront accueillis les lundis et mardis ; les niveaux 3^{ème} et 5^{ème} les jeudis et vendredis. Pas de travail le mercredi pour le moment.

Pour mémoire, je vous communique le lien vers le protocole sanitaire à destination des établissements scolaires, édité par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

Le protocole validé en conseil d'administration implique un investissement de chacun des acteurs :

Pour les parents :

- veiller à munir chaque enfant de deux masques propres par jour de classe (un masque par demi-journée). Les masques peuvent être jetables ou réutilisables. Dans le cas de masques réutilisables, prendre le soin de les laver chaque soir pour le lendemain. Chaque masque devra être transporté individuellement dans une pochette.
- avant le départ de la maison, prendre la température de l'enfant. Si celle-ci est supérieure à 37,8°C, l'élève ne doit pas se rendre au collège.
- si l'élève utilise les transports scolaires, le port du masque y est obligatoire, et le placement dans le bus scolaire se fait un siège sur deux. Cette règle est impérative.
- Munir votre enfant d'une gourde rigide pleine, si la météo prévoit des températures élevées.

Pour les élèves :

- à son arrivée au collège, l'enfant doit rentrer immédiatement dans l'établissement où il est accueilli par des personnels adultes portant le masque, et dirigé vers sa zone de regroupement où il sera tenu de rester. Pas de regroupement au sortir des bus. Pas de passage aux casiers qui seront inaccessibles.
- Le port du masque est obligatoire au collège y compris dans les salles de classes. Chaque groupe d'élèves sera affecté à une salle unique.
- La prise en charge par le professeur en charge du groupe se fait sur la zone de regroupement.

- Un déroulement détaillé de la journée sera distribué aux élèves.

Dans le cas où un élève se présenterait au collège sans masque, ou refuserait de le porter, le chef d'établissement peut décider de ne pas l'accueillir, surtout s'il récidive, et invitera les parents à venir le rechercher.

En fin de journée, pas de sortie anticipée de l'établissement, sauf cas très exceptionnel (rendez-vous de santé sur justificatif, par exemple). En cas de sortie anticipée, l'enfant doit impérativement être pris en charge par sa famille. Il n'y a pas de départ anticipé à 15h30 au moyen des transports scolaires.

La capacité d'accueil de l'établissement est limitée, c'est pourquoi je vous demande de ne pas envoyer votre enfant au collège mardi 02/06 s'il n'est pas inscrit pour la reprise. En cas de difficulté, merci de joindre auparavant le secrétariat ou la Vie scolaire par téléphone.

Les élèves qui ne seront pas présents au collège continueront à bénéficier de l'enseignement à distance, dans les mêmes conditions que lors du confinement.

Soucieux d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles, je reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Le principal

Bruno SEGARD

-----coupon à renvoyer (niveaux 4^{ème} et 3^{ème}) par mail au collège pour le 3 juin 2020 au plus tard-----

Je, soussigné, Mme M.

responsable(s) légal(e-aux) de l'enfant (NOM, Prénom)

élève en classe de

souhaite que mon enfant réintègre le collège à la date du

ne souhaite que mon enfant réintègre le collège à la reprise des cours

Si mon enfant reprend les cours :

Il mangera à la cantine

Il ne mangera pas à la cantine

Il empruntera les transports scolaires

Il n'empruntera pas les transports scolaires

Date :

Signature :